SOUSCRIRE SON ABONNEMENT

Pourquoi s'abonner ?

L'abonnement à Gentilly est l'un des moins chers d'Ile-de-France. Il vous permet de **stationner sur voirie à un tarif préférentiel** dans les zones orange et verte (voir plan).
Il ne vous permet pas de stationner dans le parking du centre ville, ni en zone rouge.

Qui peut s'abonner ?

Tous **les habitants de Gentilly** (un abonnement par personne pour un seul véhicule) et certains non résidents (contacter la Saemes aux coordonnées ci-dessous).

BON À SAVOIR !

Tous les Gentilléens, y compris ceux qui habitent une zone de stationnement non payante, ont intérêt à demander une carte de stationnement. Elle permet de bénéficier d'un tarif préférentiel lors d'un déplacement dans une zone de stationnement payante de couleur orange ou verte. Dans le cas d'un paiement à l'horodateur, la carte est fournie gratuitement sous réserve des justificatifs requis.

Comment s'abonner ?

Rendez vous dans le **local d'accueil** (7 av. Jean Jaurès) **pour remplir le dossier de souscription d'abonnement.**
Pour obtenir la liste des justificatifs requis, contacter la Saemes ou consulter les sites internet :

www.saemes.fr ou www.ville-gentilly.fr

Comment payer ?

Sitôt votre dossier validé, **une carte de stationnement vous est remise.**
Vous pouvez ensuite acheter directement à l'horodateur des tickets de stationnement au jour, à la semaine ou au mois.
Vous devez **positionner ces deux justificatifs (carte + ticket)** derrière le pare-brise de votre véhicule.
Pour les abonnements à l'année, **une carte spécifique** - à positionner également derrière le pare-brise - vous est délivrée après paiement du montant de l'abonnement (100 € par chèque ou CB).

Renseignements

saemes

Saemes - local Trox, 7 avenue Jean-Jaurès (face à la poste)
Tél. 01 45 47 42 86
le mardi de 15h à 18h et le samedi de 9h à 13h

Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie publique

Le stationnement à Gentilly

Gentilly
Novembre 2014 - N°3

LE PÉRIMÈTRE DU STATIONNEMENT PAYANT S'ÉLARGIT !

Plus d'un an après la réalisation du stationnement payant dans les quartiers du Centre-ville et du Plateau, les zones payantes vont s'étendre d'ici la fin de l'année 2014 aux quartiers Gabriel-Péri, Reine Blanche, Victor-Hugo et Val de Bièvre (carte page suivante). Les habitants concernés doivent se procurer une carte de stationnement pour bénéficier des abonnements aux tarifs préférentiels (voir modalités au dos).

Modification de certains sens de circulation

Afin de permettre le stationnement sur la chaussée et la circulation des véhicules dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité et de commodités de passage, des modifications de sens de circulation sont également prévues dans certaines rues (carte ci-contre).

Ces modifications ne seront effectives qu'à compter de l'installation des panneaux réglementaires de signalisation routière.

Rues Labourse et du Bel Écu :
les modifications de stationnement et de circulation seront effectives après les travaux sur les réseaux et la voirie dans ces rues.

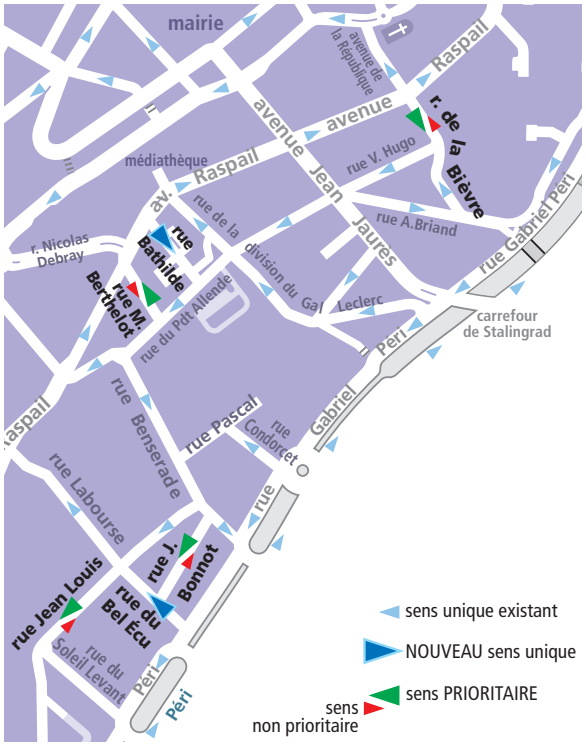

LE STATIONNEMENT PAYANT

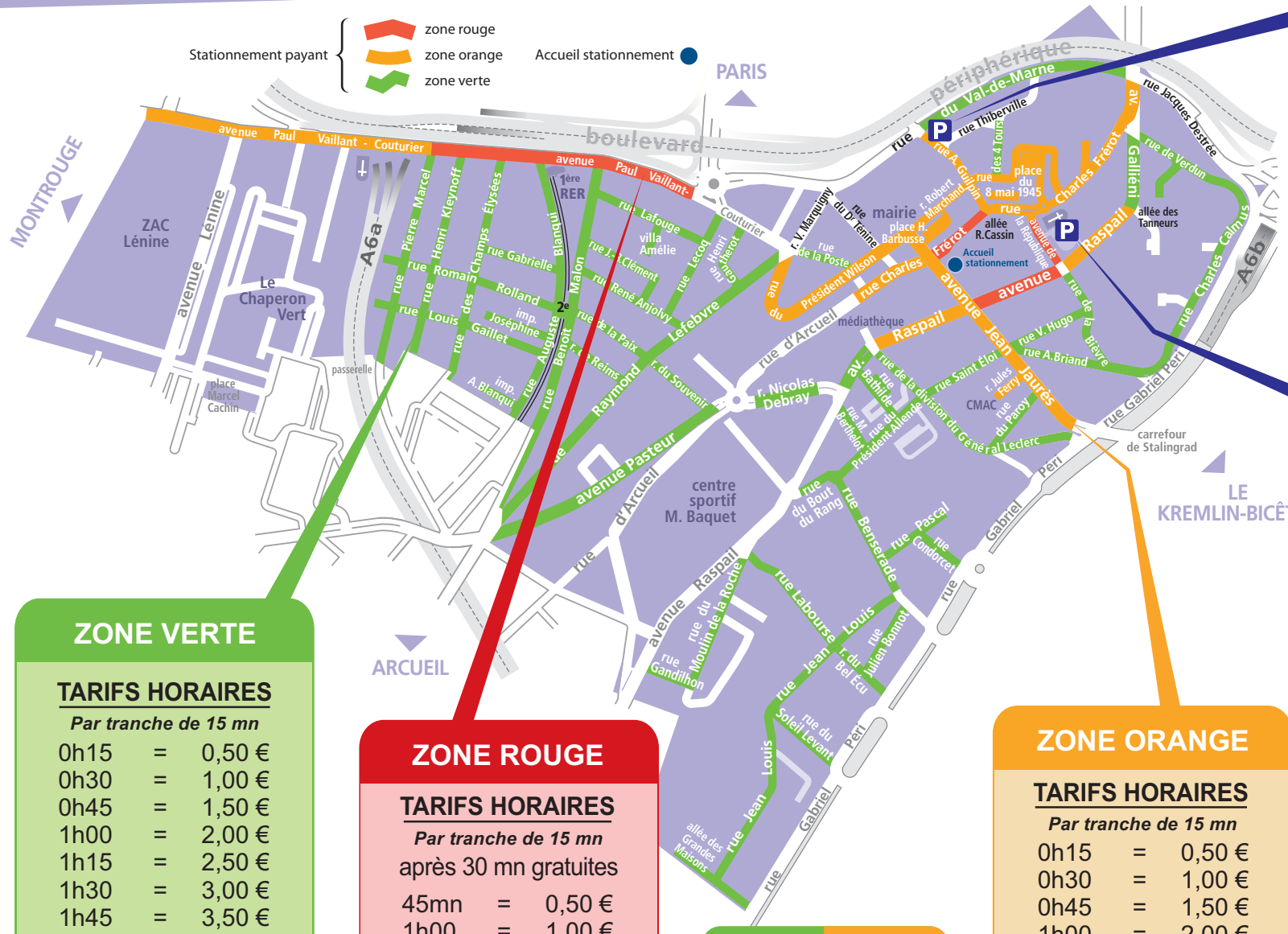

ZONE VERTE

TARIFS HORAIRES

Par tranche de 15 mn

0h15	=	0,50 €
0h30	=	1,00 €
0h45	=	1,50 €
1h00	=	2,00 €
1h15	=	2,50 €
1h30	=	3,00 €
1h45	=	3,50 €
2h00	=	4,00 €
3h00	=	5,00 €
4h00	=	6,00 €
5h00	=	7,00 €

Stationnement payant limité à 5h
(sauf abonnés)

Du lundi au samedi de 9h à 19h
(sauf jours fériés et mois d'août)

ZONE ROUGE

TARIFS HORAIRES

Par tranche de 15 mn
après 30 mn gratuites

45mn	=	0,50 €
1h00	=	1,00 €
1h15	=	1,50 €
1h30	=	2,00 €
1h45	=	2,50 €
2h00	=	3,00 €

Stationnement payant limité à 2h
Du lundi au samedi de 9h à 19h
(sauf jours fériés et mois d'août)

Pas d'abonnement dans cette zone

TARIFS ABONNÉS

1 jour	=	0,50 €
1 semaine	=	2,50 €
1 mois	=	10,00 €
1 an	=	100,00 €

Stationnement limité à 7 jours consécutifs sur un même emplacement

ZONE ORANGE

TARIFS HORAIRES

Par tranche de 15 mn

0h15	=	0,50 €
0h30	=	1,00 €
0h45	=	1,50 €
1h00	=	2,00 €
1h15	=	2,50 €
1h30	=	3,00 €
1h45	=	3,50 €
2h00	=	4,00 €

Stationnement payant limité à 2h
(sauf abonnés)

Du lundi au samedi de 9h à 19h
(sauf jours fériés et mois d'août)

PARKING CENTRE VILLE

Entrée rue Albert Guilpin

TARIFS HORAIRES

Par tranche de 15 mn jusqu'à 2h

0h15	=	0,50 €
0h30	=	1,00 €
1h00	=	2,00 €
1h30	=	3,00 €
2h00	=	4,00 €
3h00	=	5,00 €

1h gratuite
(les jours de marché entre 8h et 12h)

Ouvert du lundi au samedi de 8h à 20h - Pas d'abonnement

PARKING DE L'ÉGLISE

Entrée avenue Raspail

Le parking de l'église est provisoirement gratuit. Une étude est en cours sur de nouvelles modalités de stationnement payant.

Comment régler son stationnement ?

En voirie, les horodateurs disposent d'une bande de couleur précisant la zone dans laquelle vous êtes garés. Vous pouvez régler votre stationnement par pièces ou par carte bancaire. Dans le parking centre ville, une caisse automatique, acceptant les mêmes moyens de paiement (ainsi que les billets), est à votre disposition.